



LE TÉLÉ-RELEVÉ, COMMENT ÇA MARCHE?



Le télé-relevé permet le relevé à distance du compteur. Ce système repose sur la mise en place, sur votre compteur d'eau, d'un module radio qui transmet quotidiennement vos relevés à distance afin de vous alerter en cas d'écoulement permanent sur votre installation.

Fuite avérée ? Rappel sur la Loi Warsmann :

Votre facture concerne un local d'habitation et la consommation excède le double du volume habituel.

La fuite d'eau est située sur une canalisation privative (hors appareils ménagers et équipements sanitaires).

Faites réparer la fuite par un professionnel dans un délai maximum d'un mois à compter de la première information d'une consommation anormale communiquée par votre service de l'eau.

Transmettez la déclaration de sinistre disponible sur le site www.eau.veolia.fr précisant la localisation de la fuite, la date et l'index de réparation, que vous devrez joindre à votre attestation de réparation.

Un meilleur suivi pour plus de tranquillité :

Alertes automatisées.



Votre compteur équipé du télé-relevé détecte les anomalies de consommation : nous vous alertons selon le canal privilégié (courrier, mail ou SMS) si nous constatons un écoulement permanent en partie privée.



Votre facture dépasse le double de votre consommation habituelle mais vous n'avez pas reçu d'alerte d'information ? Faites un test de fuite !

Alertes personnalisées



Rendez-vous sur votre espace personnel www.eau.veolia.fr ou sur l'application mobile **Veolia et moi** pour plus de services personnalisés :
personnalisez vos propres seuils d'alerte.

→ **Maîtrisez vos consommations** quotidiennement